

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 juin 2024

VISION TERRITORIALE
TRANFRONTALIERE
(VTT)
ADOPTION DU
DOCUMENT DE
SYNTHESE

N° CS2024-26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin
deux mille vingt-quatre à midi, le Comité
Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur
Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M.
Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ - Mme
Auréliе CHARILLON - M. Max GIRIAT - Mme
Claire CHUINARD – M. Denis MAIRE – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Pierre-
Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET- M.
François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE - M.
Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M.
Christian DUPESSEY - M. Philippe MONET – M.
Pierrick DUCIMETIERE - M. Eddi ETIENNE – M.
Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT –Mme
Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Monique GRAZZIOTI, suppléante de Mme
Christine DUPENLOUP – M Bernard VUAILLAT,
suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Gérard STEHLE suppléant de M. Yves
CHEMINAL

- Délégués représentés :

Mme Carole VINCENT donne procuration à M.
Michel MERMIN - M. Christophe ARMINJON
donne procuration à M. Jean-Claude TERRIER –
Mme Catherine BRUN donne procuration à M.
Benjamin VIBERT

- Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert
BERTRAND - Mme Marie-Pierre BERTHIER -

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 4

**Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Florent BENOIT -
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Christine
DUPENLOUP - Mme Carole VINCENT – M. Yves
MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M.
Cyril DEMOLIS – M. Christophe SONGEON – M.
Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER - Régis
PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien
JAVOGUES**

VISION TERRITORIALE TRANFRONTALIERE (VTT) : ADOPTION DU DOCUMENT DE SYNTHESE

L'Assemblée du GLCT Grand Genève du 2 juillet 2024 devra statuer sur l'adoption de la synthèse de la Vision territoriale transfrontalière.

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière a constitué un engagement politique fort pour les élus du Pôle métropolitain. Cette démarche a suscité de nombreux débats, témoignant de nombreux enjeux et de réalités territoriales parfois différentes. Ces avis divergents attestent de la dynamique de la coopération transfrontalière et affirment la diversité des « chemins » possibles pour réaliser la transition écologique.

Les débats franco-valdo-genevois ont notamment porté sur :

- Les projections socio-démographiques qui pour certains doivent être considérées comme des conditions-cadres et qui pour d'autres doivent constituer un objectif politique à coconstruire,
- La capacité du territoire à absorber ces projections démographiques, en particulier au regard de la répartition et de la disponibilité des ressources et des équipements, dans un contexte de transition écologique,
- La nécessité d'aborder les dimensions sociales et économiques de l'aménagement du territoire.

Les élus du Genevois français soulignent l'engagement politique de longue haleine qui a démontré la volonté des acteurs de l'agglomération d'imaginer ensemble le bassin de vie. L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière a permis, en s'appuyant sur les objectifs de transition écologique de la Charte Grand Genève en transition, de construire une image partagée du territoire en 2050.

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière a constitué un moment fort de mise en débats, d'échanges et de partage des réalités territoriales, au-delà des outils de planification, y compris dans nos propres instances. Ces avis parfois divergents témoignent de la dynamique de l'agglomération et des différents « chemins » possibles pour réaliser cette vision dans une perspective de transition écologique.

Les élus du Genevois français se félicitent de la « Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération » qui « oblige collectivement à réorienter et réadapter en profondeur l'aménagement de notre territoire et à améliorer sa qualité de vie ». La vision territoriale transfrontalière enjoint à adapter les planifications du Grand Genève autour des principes de la primauté du socle du vivant pour construire une métropole multipolaire rééquilibrée.

Les élus du Genevois français, conscients de la hauteur des défis qui se présentent à eux, notamment en matière de mobilité, de développement urbain, d'inégalités sociales, d'accès aux services publics, souhaitent également que les discussions engagées se poursuivent pour trouver collectivement et de façon transfrontalière des réponses :

- S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir constituent autant de politiques publiques pour nos habitants. Il en va de la responsabilité politique des partenaires de l'agglomération de les coordonner qu'elles se complètent et se répondent en bonne intelligence.
- La vision territoriale transfrontalière emporte des conséquences pour les territoires demain. La question de la mise en œuvre et des moyens associés est primordiale pour assurer que cette vision contribue effectivement à la transition écologique et ne pèse pas la situation dans notre bassin de vie :
 - o L'évolution et la requalification des tissus bâtis doit aller de pair avec la préservation de fonciers productifs. De façon générale, la maîtrise du foncier constitue un enjeu fort pour toutes les collectivités et garantit une intervention publique plus efficace en matière de mobilité, de logement, d'économie, d'agriculture, de renaturation et de préservation de la biodiversité.
 - o Les parcours résidentiels des ménages doivent être assurés, pour chacune des parties du Grand Genève, afin de permettre aux revenus intermédiaires de se loger et de contribuer à la dynamique du territoire.
 - o La filière de la rénovation énergétique doit être soutenue, de la formation aux débouchés, en passant par l'accompagnement financier nécessaire à la réalisation des travaux.
 - o Les parcours de santé doivent être améliorés, en répondant d'une part à la très forte demande en formant de nouveaux professionnels et en leur donnant la possibilité effective de résider dans le territoire.

Pour répondre aux besoins de ses habitants et poursuivre le rééquilibrage du territoire, les élus du Genevois français engageront les révisions de leurs planifications pour accueillir environ 100 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2050, quel que soit le scénario démographique constaté pour ses partenaires.

Enfin, pour assurer le suivi et la mise en œuvre effective des ambitions de la vision territoriale transfrontalière, les partenaires devraient préciser comment et dans quelles temporalités leurs planifications répondent aux besoins de logement de l'agglomération, contribuent à préserver et à partager les ressources, répondent aux besoins de l'économie et traitent des équipements structurants à fort impact territorial (CERN, aéroport etc.).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, et sous réserve de la prise en compte des remarques préalables ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de synthèse de la Vision Territoriale Transfrontalière l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 02 juillet 2024 ;
- **CHARGE** les représentants du Pôle métropolitain du Genevois français de relayer cet avis et les remarques associées lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 2 juillet 2024 afin d'en permettre son adoption.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20240624-CS2024_26-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 21/06/2024

Publié ou notifié le 24/06/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

